Trente-huitième Année — N° 170 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 19 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 BIS.— à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 18 JUIN 1893.

ARBITRAGE INTERNATIONAL

Tandis qu'il n'est partout question que d'armements et de dépenses de guerre ; tandis qu'on sacrifie pour perfectionner l'art de tuer les hommes tant de milliards avec lesquels on pourrait si remarquablement perfectionner l'art de les faire bien vivre et soulager tant de misères humaines ; tandis que l'Europe civilisée du dix-neuvième siècle s'obstine encore à la vieille maxime de la Rome païenne, d'après laquelle on n'assure la paix qu'en se préparant à la guerre, *si vis pacem para bellum*, il est heureux que, chez des peuples plus sages, s'élèvent quelques voix généreuses pour protester contre cet état de barbarie et proclamer des principes plus dignes de la société moderne.

Samedi soir, aux Communes, une manifestation éloquente et éclatante s'est produite dans ce sens, et c'est M. Gladstone qui a eu l'honneur de la provoquer.

Il s'agissait d'une récente résolution votée par le Congrès américain recommandant au président des Etats-Unis d'ouvrir, chaque fois qu'il le pourrait, en cas de différend avec un gouvernement étranger, des négociations tendant à déférer le litige à un arbitrage.

M. Cremer, à la Chambre des communes, avait pris texte de cette résolution pour provoquer une manifestation analogue tendant à engager l'Angleterre à suivre cet exemple surtout dans ses rapports avec les Etats-Unis.

C'est sur cette motion que M. Gladstone a pris la parole pour l'appuyer chaleureusement et pour l'élargir. « Le militarisme, a dit le grand homme d'Etat, est un fléau et une malédiction pour la civilisation, et la question n'est pas résolue de savoir s'il empêche la guerre ou s'il la provoque. L'Angleterre, a-t-il ajouté, est acquise au principe de l'arbitrage entre les Etats et même à l'établisssement d'un tribunal central en Europe, conseiller des grandes puissances. »

La motion de M. Cremer a été votée à l'unanimité.

C'est un acte important dont tous les amis de la paix doivent se féliciter.

Nous savons bien que, pour cela, la question est loin encore d'être résolue et combien sont graves les difficultés qui empêchent la constitution d'un amphyclonnat européen ; mais, c'est un pas en avant, et il faut bien espérer que la raison et l'humanité finiront, tôt ou tard, par triompher.

Nouvelles révélations de « Vidi »

Le mystérieux *Vidi*, dont les accablantes révélations sur l'affaire de Panama amenèrent la retraite de M. Rouvier, la chute de M. Floquet, l'effondrement de M. Clémenceau, rentre aujourd'hui en scène avec des pièces accablantes.

Il prend la défense de M. Quesnay de Beaurepaire. Ce n'est pas lui, dit-il, qui peut être rendu responsable de ce qu'on n'ait pas interrompu la prescription dans l'affaire de Panama. C'est le ministère Floquet.

M. de Lesseps chez M. Bouchez

En 1888, la Compagnie de Panama déposait son bilan. M. Floquet était alors « le très autoritaire président du Conseil d'un ministère homogène où son bon plaisir était aveuglément suivi par tous ». Il avait pour principal lieutenant M. Bourgeois, son sous-secrétaire d'Etat.

MM. Ferdinand et Charles de Lesseps furent appelés chez le procureur général qui était alors M. Bouchez. M. Ferdinand de Lesseps versa des larmes avant d'entrer chez le procureur général et sanglota au bras de son fils.

M. Floquet et Panama

« A la suite de cette cruelle entrevue, des démarches furent faites par des ministres, et.... l'affaire resta dans les cartons.

» A ce moment, cependant, le ministère avait sous la main tous les éléments d'appréciation, qui devaient être disséminés, anéantis ou détournés trois années après. Il en résulte, indubitablement, et la preuve serait facile à établir, que si l'on n'a pas instruit l'affaire de Panama à cette époque utile, c'est par la volonté formelle, réitérée, de M. Floquet et de M. Bourgeois.

» Ces messieurs connaissaient trop le rôle et la puissance d'Arton (nous ne citons que celui-là !) pour laisser ouvrir une enquête sur des faits dont ils avaient été les premiers complices. N'étaient-ils pas en relation avec Arton ? N'avaient-ils pas obtenu de lui, par promesses ou par menaces, des sommes destinées à des amis, dans les journaux ou dans le Parlement ? Le sentiment de leur propre conservation les obligeait au silence et les condamnait à l'inaction.

» Le mot d'ordre fut donc de ne poursuivre personne, et par obéissance, au parquet, on ferma les yeux.

» Seize mois, les plus utiles, passèrent ainsi ».

Panama et M. Quesnay de Beaurepaire

En avril 1890, M. Quesnay de Beaurepaire devenait procureur général. Il réclamait une enquête. Le ministère de la Justice ne lui accorda cette autorisation que deux ans après, en juin 1894. C'est alors que le conseiller, M. Prinet, fut chargé de la première instruction.

Vidi, qui semble être fort au courant, rappelle que M. Q. de Baurepaire cria : *Casse cou* à tout le monde officiel et qu'un scandaleux procès en correctionnelle, il proposa de substituer les actions en responsabilité pécuniaire ou les restitutions seraient exigées à huis-clos. M. Constans, dit-il, partageait son avis.

L'Ineffable M. Brisson

« C'est alors qu'apparut, au nom de la morale outragée, l'ineffable M. Brisson.

» M. Brisson se fit fort de trouver bien d'autres coupables avec une Commission parlementaire de salut public. On lui livra aussitôt tous les rouages administratifs et judiciaires; et il fut pendant dois mois le vengeur de l'honneur de la France et le maître du pays. Il enquêta, fureta, chercha, photographia, menaça... mais rien de plus. On se demande encore ce qu'il a fait d'utile en faveur des souscripteurs qui avaient pu croire en lui, ou contre les parlementaires qui avaient pu redouter son austère curiosité!... M. Brisson a disparu sans même essayer de « clore ses travaux.»

***

Vidi qui semble entreprendre cette nouvelle campagne de concert avec M. Constans et M. Q. de Beaurepaire, rappelle que c'est ce dernier que l'on veut offrir aujourd'hui en holocauste. Il termine par cette phrase menaçante :

« C'est ce complot qu'il était utile de dévoiler en rappelant au pays encore assoiffé de justice, de lumière et de vérité, les noms des politiciens coupables, leurs inexplicables faiblesses ou leurs scandaleuses complicités. »

LE GUET-APENS DE KEN-KIEN

Paris, 17 juin. — En conséquence de la décision prise en conseil de cabinet, le ministre de la marine vient d'adresser au contre-amiral Humann, qui commande la division navale de l'Extrême-Orient, l'ordre de faire route à destination des côtes de Siam, avec les bâtiments suivants : Le cuirassé de croisière *Triomphante*, qui porte son pavillon; l'aviso de 1re classe *Inconstant* et la canonnière *Comète*.

Ces trois bâtiments, qui appuieraient de la mer l'action des canonnières dans le Mékong, dans le cas où les hostilités seraient déclarées, forment un ensemble de 36 bouches à feu et portent 35 officiers et 552 hommes. Cette force est suffisante pour tenir en respect la flotte siamoise dont la valeur est très contestable.

Saïgon, 17 juin. — L'assassinat de l'inspecteur Grosgurin, produit une grande sensation. Dix-sept miliciens ont été massacrés. Il n'y avait parmi eux aucun européen.

Paris, 17 juin.— L'incident qui vient de se dérouler au Siam ne laisse pas que de préoccuper le monde politique.

Il devient maintenant indispensable, disent quelques députés, d'engager avec la cour de Bangkok une conversation diplomatique et d'obtenir la réparation de l'attentat dont notre détachement a été victime.

Si le gouvernement Siamois ne désavoue pas et ne punit pas le fauteur de l'agression qui a coûté la vie à un de nos fonctionnaires et à la petite troupe qu'il commandait, nous ne pouvons faire autrement que d'agir pour conserver notre prestige auprès des peuples asiatiques.

On s'inquiète en conséquence des éventualités qui peuvent surgir, non pas que les éléments de défense que le Siam peut mettre en ligne puissent être un sujet de crainte, mais parce que nous risquons en agissant ainsi, de rencontrer l'Angleterre. Ainsi commente-t-on les déclarations de lord Rosebery au Parlement anglais et les articles de certains journaux d'outre-manche, comme le *Times* par exemple.

Il ne serait pas impossible que lundi un député du groupe colonial questionnât notre ministre des affaires étrangères, ne serait-ce que pour l'amener à bien préciser le but que nous poursuivons sur le Mekong et répondre ainsi aux assertions plus ou moins fantaisistes qui ont couru à ce sujet en Angleterre.

Paris, 17 juin. — L'officieux *Courrier du Soir* démentant l'information publiée par le *Soir*, relativement à l'envoi de navires de guerre au Siam, dit que le contre-amiral Humann a reçu l'ordre de s'avancer dans la direction du Bangkok, à seule fin de procéder à une démonstration navale qui sera, croit-on, suffisante pour amener le gouvernement siamois à récipiscence.

Son action ne deviendrait plus vigoureuse que si la flotte siamoise faisait mine, ce qui est peu vraisemblable, d'ouvrir les hostilités.

Paris, 17 juin. — L'inspecteur de la milice indigène Grosgurin qui a été assassiné à Ken-Kien était âgé de 29 ans, né à Jeumont (Nord). Il s'engagea à 18 ans au 79e régiment d'infanterie. Le 20 octobre 1888, il était nommé sous-lieutenant au 3e chasseurs annamites. En 1890, il obtint de rester au Tonkin avec le titre d'inspecteur de 1re classe de la garde civile indigène.

Son dossier, au sous-secrétariat des colonies, peut se résumer par ces mots : sujet de premier ordre, tenue parfaite.

UNE FUNÈBRE CÉRÉMONIE

Amanvilliers, 17 juin. — La remise aux autorités allemandes des restes des officiers et soldats de la garde allemande tués à la bataille de Saint-Privat, a eu lieu en présence du général Jamont.

Le général Haesler, commandant du 16e corps d'armée à Metz, et son état-major, sont venus sur le territoire français recevoir les funèbres dépouilles.

La cérémonie a été très imposante. Dès 6 heures du matin, les troupes françaises avaient pris position de l'ancien monument de Saint-Ail ; les ossements avaient été placés dans 7 cercueils allemands et 1 français.

A sept heures, est arrivée une députation de six officiers allemands en grande tenue, qui est venue saluer le général Jamont. Le sous-préfet de Briey, au nom du gouvernement de la République, a remis les ossements aux officiers allemands.

L'aumônier catholique a récité les prières liturgiques et l'aumônier protestant a prononcé un discours en allemand, dans lequel il a rappelé que le monument élevé sur le territoire français y a toujours été honoré et respecté; M. le curé Batilly a prononcé ensuite un discours patriotique dans lequel il a retracé les vertus militaires des héros tombés en 1870.

Les clairons ont sonné aux champs, la musique a entonné une marche funèbre pendant que les cercueils allemands étaient placés sur les corbillards.

Le cortège s'est formé, escorté par un bataillon de chasseurs, musique en tête.

Près de la frontière, sur le territoire français, étaient échelonnés les hussards et les chasseurs français, sur le territoire allemand se tenait le général Haesler, commandant le 16e corps, avec de nombreux officiers de la garnison de Metz et une compagnie d'honneur d'infanterie.

A l'arrivée du général Jamont, le général Haessler s'est avancé vers lui sur la ligne frontière: les deux généraux se sont salués. Sur l'invitation qui lui a été faite, le général Jamont est entré sur le territoire allemand et a passé en revue la compagnie allemande.

Le général Haessler a ensuite invité le général Jamont à assister à la fin de la cérémonie sur le territoire allemand, mais le général Jamont a décliné l'invitation.

Le cortège a ensuite continué sa marche, escorté alors par l'infanterie allemande. Il est arrivé à neuf heures près de l'emplacement où six fosses ont été creusées, devant le monument. Les aumôniers ont béni les fosses et ont prononcé des discours. La musique a joué ensuite un morceau funèbre, et des salves ont été tirées par l'infanterie.

La cérémonie de Saint-Ail a produit une profonde impression sur tous les assistants. La remise des ossements et l'échange des saluts entre les deux généraux français et allemands ont particulièrement ému l'assistance.

Ajoutons que les officiers allemands, dont la correction a été très remarquée, ont hautement et à plusieurs reprises rendu hommage à la parfaite tenue des troupes françaises.

Batilly, 17 juin. — Voici quelques détails complémentaires sur la cérémonie de Saint-Ail, qui a produit, ainsi que nous l'avons indiqué, dans nos premières dépêches, l'impression la plus profonde.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, le curé Gattelet, originaire du pays annexé, a dit : « O mon pays, n'oublie jamais ceux qui tombèrent pour la défense. Soldats d'aujourd'hui et de demain viendront l'apprendre ici comment on meurt pour le triomphe de leur cause.» Le nombre croissant des assistants, presque tous des annexés, nécessite des mesures de police assez énergiques.

Devant le cortège, on aperçoit une ligne sur la frontière. C'est le général Haesler à la tête d'un nombreux état-major. On peut compter 4 à 500 officiers à pied et à cheval, autant de sous-officiers et tous les élèves de l'école des cadets de Metz.

Le cortège, approchant de la frontière, l'escadron français prend le trot pour lui ouvrir passage, et arrive face au général Haesler. Quelques mètres à peine séparent l'état-major prussien des cavaliers français.

Le capitaine des hussards salue superbement et commande un *en bataille* prestement exécuté. Les deux troupes françaises et allemandes se trouvent maintenant face à face.

Tout l'état-major allemand a répondu aux saluts des officiers français.

Le cortège atteint la frontière. Le général Haesler se porte au devant du général Jamont, le salue et lui présente nominalement tous les officiers de son état-major.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Berlin, 17 juin. — Les résultats des élections, si défavorables aux projets du gouvernement, produisent dans les sphères officielles, et surtout dans les partis militaires, une grande impression.

L'empereur n'a pas dissimulé son mécontentement; il en a donné à plusieurs reprises des marques assez vives à M. de Caprivi lui-même qui, d'heure en heure, vient communiquer au souverain les depêches arrivées à la chancellerie, dont les bureaux depuis hier fonctionnent nuit et jour.

Il est à prévoir que le mécontentement impérial se traduira par un redoublement de pression avant le scrutin de ballottage et par de nouvelles manœuvres.

Guillaume II, pour si cruelle qu'ait été sa déception, ne veut pas se tenir pour battu. Il faut s'attendre à voir la presse officieuse prendre un ton plus agressif et plus impératif pendant les derniers jours de la campagne qui, de part et d'autre, sera menée avec la dernière énergie.

Pour l'instant, les socialistes triomphent bruyamment; et les amis du prince de Bismarck ne dissimulent pas leur satisfaction. L'ex-chancelier a été tenu par eux télégraphiquement au courant de tous les résultats et incidents.

Il faut noter l'éclatante victoire des catholiques qui, d'après les premiers résultats connus, ont d'ores et déjà 70 sièges et se voient assurés de nombreuses victoires au scrutin de ballottage.

Sauf M. Lender et le prince d'Arenberg, les électeurs catholiques ont nommé partout des députés adversaires résolus de la loi militaire; aussi le gouvernement paraît-il n'avoir aucune chance, quelque effort qu'il tente, d'obtenir les 24 voix qui lui ont manqué dans le dernier Reichstag, pour faire passer le projet militaire.

Derniers résultats généraux

Berlin, 17 juin. — Voici les résultats totaux des élections dans les six circonscriptions de Berlin : Socialistes, 1.505.077 voix (augmentation, 24.660) ; libéraux, 58.570 (diminution, 46.946): conservateurs et antisémites, 46.937 (augmentation, 12.470).

Berlin, 17 juin.— Le comte Herbert de Bismarck est élu dans la circonscription de Jérichow.

Hambourg, 17 juin. — Les antisémites ont eu ici 9,220 voix. Ils n'en avaient eu qu'environ 500 aux élections précédentes.

Berlin, 17 juin. — D'après l'opposition, il est permis de supposer que, parmi les 320 candidats dont l'élection était annoncée, il y a une majorité d'environ 15 voix contre le projet militaire. On peut aussi admettre que parmi les candidats en ballottage, il y aura une majorité d'environ 10 voix contre le projet. Cela ferait déjà, sur 320 députés seulement, une majorité d'environ 25 voix contre la loi militaire.

Au contraire, dans les cercles gouvernementaux, on fait remarquer que la destruction du parti progressiste a augmenté les chances d'adoption de la loi militaire.

Berlin, 17 juin. — A midi, on connaissait les résultats de 342 élections. Etaient élus :

Parmi les candidats pouvant être considérés comme militaristes: 42 conservateurs, 7 conservateurs-libéraux, un agrarien, 18 libéraux-nationaux, 3 antisémites-libéraux, 13 polonais, 2 antisémites, au total 86.

Parmi les membres pouvant être considérés comme anti-militaristes : centre 63, socialistes 21.

Groupe libéral démocratique 0, Alsaciens-Lorrains protestataires 5, démocrates du Sud 4, indépendant 1, au total 94.

Il y avait 159 ballottages dans lesquels figuraient 58 conservateurs, 8 agrariens, 5 conservateurs-libéraux, 74 libéraux-nationaux, 27 ultramontains, 76 socialistes, 10 candidats de l'Union libérale, 35 libéraux-démocrates, 7 polonais, 16 antisémites, 7 guelfes, 1 alsacien-lorrain protestataire et 9 démocrates de l'Allemagne du Sud.

Berlin, 17 juin. — Les socialistes ont conquis la circonscription de Kiel.

M. Legren, socialiste a été élu avec 18,000 voix. M. Haenel, progressiste dissident militariste a obtenu 11.434 voix.

Le docteur Sigl est élu à Kehlheim. M. Martinan, du centre, hostile à la loi a battu, à Breslau, le baron Huene-Falkenberg.

M. Ulrick, catholique, hostile à la loi. 11.129 voix, élu; M. Schalscha du centre, militariste, 4.372 voix.

Dans le royaume de Wurtemberg, les partisans de la loi militaire ont réuni 99,341 voix. Leurs adversaires 205,711 voix.

La victoire des socialistes est assurée à Berlin et dans plusieurs circonscriptions, les conservateurs ayant résolu de s'abstenir.

L'impression dans les sphères officielles et dans le monde politique s'accentue dans ce sens que quelle que soit la composition définitive du Reichstag, la loi militaire sera votée, car sauf les socialistes, tous les partis redoutent une seconde dissolution.

Berlin, 17 juin. — 366 résultats sont connus sur 397.

Sont élus : conservateurs 42, conservateurs libres 13, nationaux libéraux 18, centre 70, progressistes, favorables à la loi 3, progressistes, nuance Richter 0, socialistes 29, Polonais 13, Alsaciens-Lorrains 5, anti-sémites 5, démocrates du sud 5, Danois 1, particulariste bavarois 1.

Il y a 160 ballottages. Selon les professions de foi, sur 205 membres élus, 105 sont contre et 100 pour la loi militaire.

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet sous la présidence du duc d'Eulambourg.

Berlin, 17 juin. — Dans la circonscription de Sarreguemines-Forbach, l'abbé Collus, opposé au projet de loi militaire, est élu. Jusqu'à présent, aucun représentant du parti libéral démocratique n'est élu. Le parti perd 33 sièges.

On compte parmi les élus 7 membres du centre favorables au projet militaire.

Berlin, 17 juin. — Le nombre des résultats connus est de 365. En voici la répartition exacte : Conservateurs 46, union des agriculteurs 1, parti de l'empire 8, nationaux libéraux 48, centre 72, socialistes 21, union libérale 3, libéraux-démocrates 0, polonais 13, antisémites 2, Guelfes 0, danois 1, alsaciens 6, démocrate du Sud et indépendants 1. Il y a 169 ballottages.

BRUIT DE LA DÉMISSION DU CHANCELIER ALLEMAND

Paris, 17 juin. — D'après une information de la *Patrie* que nous reproduisons sous toutes réserves une dépêche de Berlin adressée ce matin dans l'un de nos ministères annonce que la démission du comte de Caprivi est imminente.

La même dépêche fait mention de graves désordres qui ont éclaté hier dans plusieurs localités d'Alsace-Lorraine à propos des élections.

L'IMPRESSION A LA CHAMBRE FRANÇAISE

Paris, 17 juin. — Les couloirs intimes de la Chambre ont été particulièrement animés aujourd'hui. Les députés échangeaient leurs impressions au sujet du résultat des élections allemandes.

D'après ce qui nous est rapporté, ce n'est pas tant l'insuccès des partisans de la loi militaire, qui faisait le fond des conversations, que la remarquable entrée en ligne des socialistes de l'autre côté du Rhin.

On se disait que le nombre considérable des ballottages pouvait à la rigueur modifier les situations respectives des partisans et des adversaires de la loi militaire et que peut-être l'empereur n'oserait affronter une seconde dissolution, mais la poussée socialiste peut provoquer chez le souverain allemand l'idée de chercher une diversion.

Une diversion, c'est là ce dont on s'occupait à la Chambre avec la réserve, toutefois, que l'on apporte toutes les fois qu'il est question de la situation extérieure.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 17 juin

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

LA CRISE AGRICOLE

Interpellation de M. de Jouffroy d'Abbans

M. DE JOUFFROY D'ABBANS développe son interpellation sur la crise que subit en ce moment l'agriculture.

Il signale, et après lui M. Le Cour, la nécessité de remédier au désastre qui résulte de l'extrême sécheresse pour les cultivateurs, en ordonnant notamment la fabrication de conservés de viandes françaises.

M. VIGER répond que cinq millions vont être mis par le gouvernement à la disposition des préfets pour être distribués aux syndicats agricoles et sociétés d'agriculture, en vue d'achats de fourrages et denrées de toutes sortes pour l'alimentation du bétail.

Le ministre ajoute qu'il a demandé à ses collègues de la Guerre et de la Marine de faire fabriquer, dans la plus large mesure possible, les conserves de l'armée en France.

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL examine les résultats financiers de ce projet, et conclut, comme M. Le Cour, que l'industrie privée pourrait sans tarder en commencer la réalisation.

MM. BRAUD, CABARDEAU-MÉVILLE, DUCOUDRAY, LE GÉNÉRAL LOIZILLON, BRETON, BRIENS, DE MAILLÉ, prennent successivement la parole, puis l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le renouvellement partiel

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions de loi de MM. Rivet et Emmanuel Arène sur le renouvellement partiel de la Chambre.

M. C. PELLETAN parle longuement contre le projet.

C'est dans les élections partielles, dit-il, que le pays a manifesté ses sentiments de mécontentement.

On dit que les élections générales rémettent tout en question. Vous faut-il donc des serrures de sûreté contre le suffrage universel ? (Applaudissements à gauche.)

Pour ma part je ne veux plus d'appel à la force et c'est une utopie que de vouloir réagir contre ce que l'on appelle les erreurs du pays.

Vous ferez naître ainsi un péril plus terrible que tous les autres, celui d'un pays qui est se lasse, se dégoûte et qui abandonne le pouvoir à la première aventure. (Applaudissements à gauche.)

M. DOUMER (Cris : à lundi !) Personne n'attaque le suffrage universel. Ce sont les radicaux eux-mêmes qui, en 1885, demandaient le renouvellement partiel. Le suffrage universel peut commettre des erreurs. Il faut lui permettre de les réparer.

MM. Clémenceau et Barodet n'acceptent-ils pas eux-mêmes le renouvellement partiel ?

M. CLÉMENCEAU. — C'est faux.

M. BARODET. — C'est inexact. (Rumeurs.)

M. DOUMER. — Laissons de côté la question de la prolongation du mandat. Pour moi, j'accepte le mandat de 4 ans et le renouvellement tous les deux ans. (Rumeurs au centre.)

En votant la loi, vous aurez assuré le progrès républicain.

Cris nombreux : la clôture.

M. GUERIN, garde des sceaux. — Je demande le renvoi à lundi, le gouvernement tenant à faire connaître son opinion (très bien sur plusieurs bancs.)

Le renvoi à lundi est prononcé. La séance est levée à 6 h. 20.

LA SECHERESSE ET LE PRIX DU BÉTAIL

La *Meuse*, dit :

« Hier j'étais à une foire, près de chez moi, j'ai vu un groupe de 31 chevaux achetés de 4 francs à 22 fr. 50. Le marchand les offrait ensuite à 100 francs de bénéfice. Une génisse de 250 livres de viande a été présentée à 4 bouchers : le premier offre 60 francs, le second 30 francs; le troisième 25 francs; le quatrième 30 francs; le malheureux propriétaire retourne chez le premier boucher et n'en reçoit que 32 francs.

» Hier encore j'ai vu une belle vache prête à vêler, une bête de 600 livres de viande vendue 175 francs, elle en valait 500. »

Dans les *Vosges*, on lit :

« La misère est telle que j'ai vu vendre récemment : cinquante-huit chevaux, *vous lisez bien*, pour six cents francs. Environ 10 francs par cheval. *Ils ont passé la frontière*. Total : 58 chevaux pour rien par la bas. Un chiffre à peu près égal de chevaux recensés qui nous manqueraient à la mobilisation.

» On prévoit l'heure où les fournisseurs militaires ne vont plus pouvoir remplir leurs marchés.

» Les effectifs de toute nature seraient insuffisants, dans les Vosges, à arrêter le premier effort. On y serait broyé. »

Le sécheresse et les vignobles

Jusqu'ici, les vignobles étaient les seuls à ne pas se plaindre de la sécheresse.

Or voici ce que l'on écrit de l'Hérault:

» Cette sécheresse, défavorable à la végétation de la vigne est au contraire très favorable à la multiplication du phylloxéra, aussi beaucoup de vignes soit *françaises* (maintenues jusqu'ici par le sulfure de carbonne), soit franco-américaines, soit portes greffes, d'une résistance faible, souffrent, poussent peu, restent rabongries et jaunissantes, et, seule, la pluie bienfaisante peut changer cet état de choses inquiétant.

On lit dans *La Croix de la Mayenne* :

« On nous raconte qu'à la dernière foire de Saint-Denis-de-Gastines, deux faits inouïs se sont passés.

» D'abord, un jeune poulain aurait été vendu pour un morceau de pain : *trois francs*. Ensuite, un petit taureau, abandonné par son propriétaire qui n'avait pu le vendre, aurait été trouvé errant, sans rencontrer preneur pour lui donner asile.

» Le veau de boucherie se vend 0 fr. 10 la livre en poil, les vaches courent les foires à 40 francs, et l'on n'en veut encore pas ! »

***

La Franche-Comté et la Lorraine sont les pays les plus éprouvés ; il y règne d'ailleurs une forte chaleur, soit 31° à 31°5 maximum.

L'industrie des déchets de soie en Italie

L'industrie des déchets de soie n'a pas en Italie le rôle que l'importance de sa production soyeuse semblait lui préparer. C'est en Suisse, surtout et un peu en France que les bas produits de la sériciculture, de la filature et du moulinage vont se faire transformer.

La production annuelle des déchets de soie en Italie représentait, en 1881, d'après l'ingénieur G. Bonacossa (« Relazione sui filati di seta all'espositione industriale italiana del 1881 in Milano »), une valeur d'environ 30 millions de francs en appelant déchets la coiffe ou débavage (« apelaia » ou « shavatura »), les cocons d'écarts ou rouillés, les cocons percés et avariés (« tarlati »), les cocons doubles, la bourre, les faisons, les galettes (« galettame »), les recuits (« ricotti ») et autres résidus des cocons et de la filature.

Cette valeur de 30 millions, correspondant à peu près à 4 millions de kilogrammes de produits, peut s'appliquer encore à l'année 1890, la production des cocons ayant été à peu près la même qu'en 1881. Cette conclusion du rédacteur de la statistique officielle est sans doute assez exacte, si l'on admet que l'erreur enregistrée dans les évaluations des récoltes de la Péninsule, qui ne tiennent pas un compte suffisant du relèvement des récoltes, est compensée par l'amélioration de la qualité des cocons et des procédés de filature et de moulinage qui donnent certainement moins de déchets aujourd'hui qu'en 1880.

C'est seulement en 1863 que l'industrie des déchets de soie, après plusieurs années d'essais, a acquis une certaine importance.

C'est à Meina qu'elle a débuté. En 1854, la maison De Filippi Marzagora et Cie exposait, à Gênes, les produits d'un établissement de cardage et de filature des déchets de soie à Meina. Les produits de ce même établissement figuraient également à l'Exposition provinciale de Turin en 1858 et à la première Exposition de Florence en 1861. La filature de Meina occupait alors 200 ouvriers et transformait annuellement 40.000 kilogrammes de déchets, lesquels produsaient 20.000 kilogrammes de filés simples ou retors de différents titres, vendus de 20 à 50 francs le kilogramme. Ces filés s'écoulaient surtout en France.

D'autres établissements dirigés par MM. Cesare di Antoni, Lanzani frères, Antonietti Barozzi et Giuseppe, Isacco frères, réunis à Milan, se bornaient, en 1861, au cardage mécanique de 350.000 kilogrammes environ de déchets.

D'autres industriels, tels que MM. Francesco Bedronici de Modigliana, Ferdinando Pieri Nerli de Sienne et Daniel Bianchi de Catanzaro, faisaient le cardage et la filature à la main.

Toutefois, tous ces établissements réunis transformaient à peine, en 1861, la sixième partie de la production des déchets, évaluée à 3 millions de kilogrammes.

C'est seulement, comme il est dit plus haut, en 1868, que commencent à surgir en Italie de grands établissements dotés d'un outillage perfectionné et ayant pour but exclusif le travail des déchets de soie. C'est à cette époque que la filature de Zugliano est créée par la maison Pietro Marini et Cie, avec le concours des comtes Papadopoli de Venise. Trois ans plus tard, en 1871, l'établissement de Novare est fondé par la Société de la filature des déchets de soie de Novare. Peu après s'élève à Meina l'ancien établissement de Pilippi, Marzagora et Cie, à qui succède la Société pour la filature des déchets. Enfin une quatrième filature importante se crée à Iesi pour une autre société analogue. Aujourd'hui ces divers établissements sont exploités par une Société unique, dite Société pour la filature des déchets de soie de Milan, qui, par cette fusion d'intérêts divers, a mis fin à des concurrences réciproques.

Cependant plusieurs industriels moins importants se livrent encore au travail des déchets, ce sont : MM. Tomassi Pietro dans la province Bellonne, Locatelli Antonio, Locatelli Luigi, Motta Battista, Auguste Noyer, dans la province de Bergame, Fumagalli Emanuele, Villa Gaspare, Osculati et Cie dans la province de Milan, Vasconi Giuseppe dans la province de Novare, Croce Giuseppe, Gütermann et Cie dans la province de Turin, Casati Angelo et frères dans la province d'Udine. Ajoutons qu'une partie des déchets de filature est filée à la main, au fuseau et à la quenouille et produit le « fleurit » (floretto) employé dans les tissus communs dont se vêtissent les habitants des campagnes et dans la fabrication des tapis de table et des tapis de pied.

Dans son ensemble et en tenant compte de l'importation et de l'exportation, l'industrie italienne opère sur 2 millions 1/2 de kilogrammes de déchets annuellement. Elle transforme spécialement les déchets inférieurs, d'un petit rendement en filés, et dont l'exportation est peu fructueuse en raison des frais de transports qui sont considérables en égard à leur faible valeur. La majeure partie de l'exportation s'applique aux frisons et cocons doubles destinés surtout au cardage. Une partie des déchets est simplement peignée en Italie avant d'être exportée; mais, en compensation, l'étranger, spécialement la France, l'Autriche, la Suisse et l'Orient envoient en Italie pour y être travaillés, une certaine quantité de déchets bruts.

L'industrie du cardage et de la filature des déchets de soie est actuellement représentée en Italie par 17 établissements qui possèdent 339 machines à carder et 34,012 broches de filature, dont 33,712 en activité.

Ces 17 établissements disposent de :

17 chaudières à vapeur de la force de 685 chevaux.

6 moteurs à vapeur de la force de 274 chevaux.

13 moteurs hydrauliques de la force de 1.460 chevaux.

Elles occupent, pendant une moyenne de 295 jours annuellement, 3,465 personnes, savoir :

994 hommes;

86 jeunes garçons au-dessous de quinze ans;

2.103 femmes ;

282 jeunes filles au-dessous de quinze ans.

De ces 17 établissements, les seuls importants sont: celui de Novare avec 16,500 broches de filatures et 450 machines à carder, ceux de Jesi et Zugliano avec 6,000 broches.

(*Bulletin des Soies*).

NOUVELLES DU JOUR

Une commune qui refuse de loger des troupes

Montauban, 17 juin. — La commune de la Capelle-d'Yvron a refusé de recevoir en logement les troupes du 7e de ligne qui y cantonnaient en cours d'exercices de tir. Les soldats ont logé dans une commune voisine, Saint-Pierre-d'Yvron.

Le fil téléphonique installé pour relier cette dernière commune à l'état-major a été coupé à la Cappelle.

Explosion d'une poudrière

Salzbourg, 17 juin. — La poudrière de Grazenbach a fait explosion. Les détails manquent.

M. Develle à Dôle

Paris, 17 juin. — M. Develle, ministre des affaires étrangères a quitté Paris, ce soir à 8 h. 50, pour se rendre à Dôle, où il va inaugurer le monument élevé à la mémoire de Jules Grévy, ancien président de la République.

On assure que M. Develle prononcera, à cette occasion, un discours qui ne serait pas uniquement consacré à l'éloge de l'ancien président, mais qui contiendrait aussi des allégations politiques assez importantes.

Les circonscriptions électorales

Paris, 17 juin. — Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi sur le remaniement des circonscriptions électorales et les incompatibilités, n'accepte du projet que l'article 1er relatif aux circonscriptions.

Quant aux incompatibilités, elle les repousse, jugeant que cette question ne peut être tranchée que par une loi spéciale, sérieusement étudiée.

La grève des cochers à Paris

Paris, 17 juin. — M. Bixio, président de la chambre syndicale des loueurs de voitures, a reçu hier soir la lettre de M. Alphonse Humbert, président du conseil municipal, relativement à l'arbitrage, et à réuni cette après-midi le comité de la chambre syndicale pour examiner la question.

Nous croyons pouvoir dire dès à présent que le comité déclinera l'offre de M. Alphonse Humbert, le conseil municipal ayant à plusieurs reprises, manifesté des sympathies pour les grévistes, et ne pouvant par conséquent, être à la fois juge et partie dans la même affaire.

Moins de monde à la Bourse du Travail. Est-ce un effet de la chaleur ? mais on compte à peine quinze cents ouvriers dans la grande salle. On fait circuler de bancs en bancs des imprimés portant ces mots : « Vive la presse ! A bas les loueurs ! »

La délégation qui a été chargée des précédentes démarches est envoyée à deux heures et demie à la Chambre des députés.

Après l'élection du bureau on procède à la nomination des trésoriers qui seront chargés de recevoir dans chaque arrondissement les cotisations des cochers qui ne participent pas à la grève.

Les courses d'Auteuil

Paris, 17 juin. — Prix de Langé : 1er Cette, 2e Noctambule, 3e Mariscal. — Prix Royal Junior : 1er Sado, 2e Icoglan, 3e Niagara. — Prix Wild-Monarck : 1er Veuil, 2e Staouëli, 3e Marceau. — Prix Black-Rose : 1er Cymbal II, 2e Simoun. — Prix de la Mare : 1er Caline, 2e Grossmann, 3e Eclat II. — Prix Jason : 1er Bouvreuil II, 2e Frisson, 3e Chambourcy.

Bruit d'entrevue entre le tsar et l'empereur Guillaume

Londres, 17 juin. — Le correspondant du *Standard* à Berlin se fait l'écho d'un bruit d'après lequel l'empereur d'Allemagne et le tsar se rencontreraient, probablement en mer, au mois de juillet ou d'août.

Les deux empereurs seraient accompagnés chacun par une escadre.

Le tsar serait escorté par l'escadre qui est attendue à Brest et dont il se détacherait pour accompagner l'empereur Guillaume dans un port allemand.

Cette nouvelle mérite confirmation, ajoute le correspondant anglais, car les déplacements du tsar sont généralement tenus secrets jusqu'au dernier moment.

Au Conseil de cabinet

Paris, 17 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Guérin, garde des sceaux.

LA NOUVELLE AGRESSION DES SIAMOIS

M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a donné connaissance de la dépêche reçue de M. de Lanessan, sur la nouvelle agression des Siamois.

Notre consul général, M. Pavie, a demandé immédiatement une audience au roi de Siam.

Le conseil a décidé de donner aussitôt l'ordre à l'amiral Humann, commandant de l'escadre de l'ext